



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-ANDRE

835, rue de la Gare – CS 31034

97440 SAINT-ANDRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du SGC de Saint-André,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme VELLIN Rose-Méry, inspectrice des finances publiques**, adjointe au comptable chargé du SGC de Saint-André, à l'effet de signer jusqu'au 28 février 2023, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions contentieuses en €	Limites des décisions gracieuses en €	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé en €
BANG Marie-Claudette	Controleur	10 000 €	10 000 €	12 mois	2 000 €
BEUPATRE Jean-Eric	Controleur	10 000 €	10 000 €	12 mois	2 000 €
ROCHE Gilbert	Controleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	2 000 €
SOISSONS Samuel	Controleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	2 000 €
MALARD Marie-Laurence	Controleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	2 000 €
BRASIER Ericka	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000 €
IFAMANGA Marie	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000,€
SOUNDRON Sandrine	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000 €
SOUNDRON Sandrine	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000 €

Article 3

En l'absence du comptable public et de son adjointe, pouvoir est donné à **Mme RIVIERE Christine** et à **Mme BANG Marie-Claudette**, et en leur absence à **M. GARDEBIEN Alain**, de gérer et d'administrer, pour et en mon nom, tous les services du SGC de Saint-André,

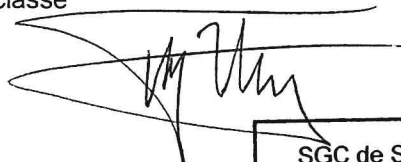
- a) pour tous les actes de gestion courante ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice,

Article 4

Le présent acte de délégation sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

A Saint-André, le 17 janvier 2023
Le comptable,

Alain BENSAD, Inspecteur divisionnaire hors classe



SGC de SAINT-ANDRÉ
835 rue de la Gare
97440 SAINT-ANDRÉ